

CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 10 JANVIER 2023

COMPTE RENDU

LHERBRET Philippe Président CGT	COTE Jérôme Vice-Président Délégué Remplacé par Thierry FAUX CGT	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	MOUNIER Ludovic 2 ^{ème} Vice-Président CFDT	BENAMEUR Mehdi 3 ^{ème} Vice-Président Excusé FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE/CGC
EPALLE Christophe 5 ^{ème} Vice-Président CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO	LOISEAU Simon Secrétaire Général CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE/CGC	CHAVANNE Marc CFDT
CLERVAUX Laetitia CGT	COULON Yves-Marie CFDT	DEPALLE Simon CGT	DEVIDAL Philippe CGT	DEVIGNAT Pascal CFDT	ENCIZO Stéphane CGT
MEZRAG Kaoutar Excusée FO	INTORRE Catherine CFDT	LARMANDE Alain CGT	GRANGER Pascal CGT	PRESLE Jean-Luc Excusé CFDT	VELTRI Isabelle CFDT

CGT : 12/12

CFDT : 6/7

FO : 1/3

CFE/CGC : 2/2

Soit un total de : 21 / 24 membres présents à l'ouverture de la séance.

INVITES : Jean-Louis GROBEL – Directeur Inter Territoire (excusé)
M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L. (présent)

Ouverture de la séance à : 8h50

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : ELECTION DU BUREAU

Point n° 2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 15/12/2022

Point n° 3 : SUIVI BUDGETAIRE

Point n° 4 : IMMOBILIER

Point n° 5 : Divers

Philippe LHERBRET - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur venue. Il adresse ses vœux à tous de la part de la CMCAS Loire pour l'année 2023.

Il rappelle que M. Jérôme COTE (CGT) a quitté le Conseil d'Administration le 15 décembre dernier.

Parallèlement, l'organisation CGT a informé le Président de la CMCAS Loire que son remplaçant serait M. Thierry FAUX, présent ce jour pour assister à la session du conseil.

La parole est laissée à Alain LARMANDE - doyen des administrateurs - qui ouvre la séance à son tour, pour l'élection de la nouvelle présidence de la CMCAS Loire.

POINT N° 1 : ELECTION DU BUREAU

1 - Election de la Présidence de la CMCAS Loire

Simon LOISEAU (CGT) est candidat.

*Suspension de séance à 8h55 à la demande de la CFDT.
Reprise de séance à 8h58.*

Dépouillement des bulletins de vote par Philippe DEVIDAL.
Résultat : 15 voix pour et 6 bulletins blancs

Simon LOISEAU est élu par 15/21 voix au poste de Président de la CMCAS Loire.

Alain LARMANDE félicite Simon LOISEAU pour son élection.

Intervention de Ludovic MOUNIER (CFDT) pour lecture du texte ci-dessous.

Texte transmis par Pascal DEVIGNAT (CFDT) par mail le 10/01/2023 (17h)

« Nous allons maintenant procéder à l'élections des membres du Bureau et je vous rappelle que l'article 12 du Règlement commun des CMCAS et l'article 2 du Règlement particulier de la CMCAS Loire précisent : « La composition du Bureau reflète le résultat des élections des membres du C.A. »

Pour mémoire, le résultat des dernières élections de la CMCAS Loire était :

47,25 % pour la CGT, soit 12 sièges

29,12 % pour la CFDT, soit 7 sièges

12,04 % pour FO, soit 3 sièges

11,59% pour la CFE-CGC soit 2 sièges »

2 - Election du Vice-Président Délégué

Philippe LHERBRET (CGT) est seul candidat.

Dépouillement des bulletins de vote par Laetitia CLERVAUX.
Résultat : 15 voix pour et 6 bulletins blancs

Philippe LHERBRET est élu par 15/21 voix au poste de Vice-Président Délégué.

3 - Election du Trésorier Général

Richard ARNAUD (CGT) est seul candidat.

Dépouillement des bulletins de vote par : Laurent BOUILLET
Résultat : 15 voix pour et 6 bulletins blancs

Richard ARNAUD est élu par 15/21 voix au poste de Trésorier Général.

4 - Election du Trésorier Général Adjoint

Jean-Luc BOUCHET (FO) est seul candidat.

Dépouillement des bulletins de vote par : Christophe EPALLE
Résultat : 15 voix pour et 6 bulletins blancs

Jean-Luc BOUCHET est élu par 15/21 voix au poste de Trésorier Général Adjoint.

5 - Election des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Vice-Président

Les administrateurs décident d'un commun accord, qu'un seul vote sera organisé pour l'élection des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Vice-Président.

Sont candidats :

- Gilles BEAL (CGT) au poste de 1^{er} Vice-Président.

*Suspension de séance à 9h25 à la demande de la CFDT.
Reprise de séance à 9h28.*

- Yves Marie COULON (CFTD) au poste de 2^{ème} Vice-Président.
- Mehdi BENAMEUR (FO) au poste de 3^{ème} Vice-Président.
- Georges BOUVIER (CFE) au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Dépouillement des bulletins de vote par : Pascal GRANGER
Résultat : 21 voix pour et 0 bulletins blancs.

Sont élus Gilles BEAL, Yves-Marie COULON, Mehdi BENAMEUR, Georges BOUVIER respectivement aux postes de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Vice-Président.

6 - Election du 5^{ème} Vice-Président

Christophe EPALLE (CGT) et Catherine INTORRE (CFDT) sont candidats.

Dépouillement des bulletins de vote par : Jean-Luc BOUCHET.
Résultat : Christophe EPALLE 15 voix pour et Catherine INTORRE 6 voix pour

Christophe EPALLE est élu par 15/21 voix au poste de 5^{ème} Vice-Président.

7 - Election du Secrétaire Général

Thierry FAUX (CGT) et Pascal DEVIGNAT (CFDT) sont candidats.

Dépouillement des bulletins de vote par : Simon LOISEAU.

Résultats : Thierry FAUX 13 voix pour, Pascal DEVIGNAT 6 voix pour et 2 bulletins blancs.

Thierry FAUX est élu par 13/21 voix au poste de Secrétaire Général.

8 - Election du Secrétaire Général Adjoint

Laurent BOUILLET (CFE) et Marc CHAVANNE (CFDT) sont candidats.

*Suspension de séance à 9h40 à la demande de la CGT.
Reprise de séance à 9h45.*

Dépouillement des bulletins de vote par : Alain LARMANDE.
Résultat : Laurent BOUILLET 13 voix pour, Marc CHAVANNE 6 voix pour et 2 bulletins blancs.

Laurent BOUILLET est élu par : 13/21 voix au poste de Secrétaire Général Adjoint.

RECAPITULATIF DES VOTES nouvelle composition du BUREAU au 10/01/2023 :

POSTE	CANDIDAT (s)	VOTES			ELUS AU BUREAU
		POUR	ABST.	BLANC	
Présidence	Simon LOISEAU	15		6	Simon LOISEAU
Vice-Président délégué	Philippe LHERBRET	15		6	Philippe LHERBRET
1 ^{ère} Vice-Présidence	Gilles BEAL	21			Gilles BEAL
2 nd Vice-Présidence	Yves-Marie COULON				Yves-Marie COULON
3 ^{ème} Vice-Présidence	Mehdi BENAMEUR				Mehdi BENAMEUR
4 ^{ème} Vice-Présidence	Georges BOUVIER				Georges BOUVIER
5 ^{ème} Vice-Présidence	Christophe EPALLE Catherine INTORRE	15 6			Christophe EPALLE
Trésorier Général	Richard ARNAUD	15		6	Richard ARNAUD
Trésorier Général Adjoint	Jean-Luc BOUCHET	15		6	Jean-Luc BOUCHET
Secrétaire Général	Thierry FAUX Pascal DEVIGNAT	13 6		2	Thierry FAUX
Secrétaire Général Adjoint	Laurent BOUILLET Marc CHAVANNE	13 6		2	Laurent BOUILLET

Intervention de Pascal DEVIGNAT (CFDT) pour la lecture du texte (ci-dessous).

« Une fois de plus, nous constatons que l'article 12 du Règlement commun des CMCAS ainsi que l'article 2 du Règlement particulier de la CMCAS Loire qui précisent : « La composition du Bureau reflète le résultat des élections des membres du C.A. » ont été ignorés.

La composition du Bureau ne reflète ni la composition du Conseil d'administration, ni l'expression des bénéficiaires lors de l'élection de novembre 2021.

La majorité des membres du Bureau était déjà acquise à l'Organisation Syndicale majoritaire ; était-il nécessaire d'aller jusqu'à l'hégémonie en ne laissant qu'un seul siège au Bureau à la CFDT ? Pour rappel, la CFDT est la deuxième Organisation Syndicale de la CMCAS LOIRE et compte 7 membres sur 24 à son Conseil d'Administration. »

*Interruption de séance à 9h52.
Reprise de séance à 10h05.*

En reprise de séance, Isabelle VELTRI (CFDT) intervient pour rappeler une proposition qu'elle avait soumise aux administrateurs concernant « la participation d'un membre de la Commission Santé Solidarité lors des réunions du CA, lorsqu'une question d'ordre « social » est prévue à l'ordre du jour ».

Cette proposition n'avait pas été mentionnée sur le compte-rendu rédigé à la suite du CA concerné.

Réponse de Philippe LHERBRET (ex-président) : nous allons rechercher de quel CA est-ce qu'il s'agit.

Simon LOISEAU ajoute que la proposition de Isabelle VELTRI sera mentionnée sur le compte-rendu qui sera rédigé à la suite du présent Conseil d'Administration.

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 15/12/2022

Le vote d'approbation du compte-rendu est reporté au prochain Conseil d'Administration du mois de mars.

En raison des congés de fin d'année, la rédaction du compte-rendu a été retardée et celui-ci n'a pas pu être envoyé aux administrateurs dans les délais nécessaires.

POINT N° 3 : SUIVI BUDGETAIRE

Richard ARNAUD – Trésorier Général prend la parole et s'excuse auprès des administrateurs pour ne pas avoir pu leur transmettre avant le suivi budgétaire présenté sur écran (congés annuels des élus et du service gestion).

Un exemplaire papier du suivi budgétaire au 31/12/2022 est remis à chacun.



Suivi budget au
31-12-22.pdf

Chacune des lignes budgétaires signalées en rouge est énumérée pour explication :

- Arbre de Noël SUD : - 2 660,81 € (une facture reçue en 2022 alors qu'elle concernait l'ADN 2021 ; il faut également tenir compte de toutes les lignes budget ADN pour obtenir un chiffre équilibré et non pas analyser ligne à ligne).
- TEC : - 40,00 € (l'adhésion à TEC a légèrement augmenté en 2022 sans que nous en ayons été informés au préalable par l'organisme).
- AIDE AUX LICENCES SPORTIVES : - 1 406,00 € (la gestion nous impose de séparer l'aide aux licences sportives et l'aide aux activités culturelles, d'où une ligne en positif et l'autre en négatif).
- PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE POUR INACTIFS : - 152,34 € (correspond aux déplacements de l'assistante sociale au domicile de certains bénéficiaires).
- TRANSVAL : - 3 661,27 € Il faut fusionner les lignes 208 Transval et 208 Transval Investissement pour obtenir un montant positif. Ce problème n'existera plus en 2023 puisque n'apparaîtra plus qu'une seule ligne globale.
- CIVIER : - 133,06 € Même chose que pour le TRANSVAL (ci-dessus).
- ETANG DE LA GIMOND : - 396,51 € Idem.
- ROCHE LA MOLIERE : - 45,00 € Il s'agit seulement de la hausse de la taxe foncière en 2022.

Intervention de Laurent BOUILLET : comment se fait-il que les taxes foncières aient augmenté ?

Réponse de Richard ARNAUD : Effectivement la gestion nous a alerté sur l'augmentation des taxes foncières, cependant le montant indiqué sur la ligne TRANSVAL ne concerne pas seulement cette taxe mais également d'autres dépenses de fonctionnement et d'entretien du site.

- SECTION DANSE ROANNE : - 37,00 € Léger dépassement de budget par la section. Rien de grave.
- SECTION ART FLORAL CIVIER : - 345,37 € Le trésorier n'a pas eu le temps d'analyser la raison de ce dépassement mais il reviendra sur le sujet lors du prochain CA.
- SLVIE 04 Soirée spectacle quai des artistes à Montbrison : - 295,00 € Les SLVie 04 et 05 avaient prévu le même type d'activité. Le service TSA et la gestion n'ont pas imputé correctement les dépenses sur les 2 lignes budgétaires distinctes. Une réaffectation sera réalisée et le prochain suivi budgétaire sera correct.
- LES ILEADES à Montrond les Bains : - 943,50 € il s'agit de billetterie donc rien d'anormal au solde négatif.
- SLVIE 01 INFORMATION GESTES 1ers SECOURS : - 26,00 € Léger déficit expliqué en raison du nombre inférieur de 8 participants au lieu des 10 prévus.
- SECTION INFORMATIQUE : - 211,46 € Il faut regrouper les 3 lignes budgétaires concernées pour trouver un budget à l'équilibre.
- PENSIONNES ROANNE Journée conviviale à LEZIGNEUX : - 564,93 € Rien de grave, les recettes n'apparaissent pas encore sur ce budget.
- PENSIONNES ROANNE Repas fin d'année au TRANSVAL : - 12,16 € Léger dépassement de budget.
- SECTION GYMNASTIQUE ROANNE – Cours Loire Profession Sports : - 890,00 € Nous nous sommes aperçus que Loire Profession Sports facture sur une seule et même facture non seulement les cours de gymnastique mais également les cours de danse. Alors que nous avons 2 lignes budgétaires distinctes, leurs factures sont imputées sur la ligne gymnastique en globalité. Cela sera corrigé en interne car l'organisme refuse d'émettre 2 factures distinctes.
- GAGAS CASQUES Week-end juin : - 25,00 € Léger dépassement de budget.
- SLVIE 02 Animation karting adultes et jeunes à Andrézieux en juin 2022 : -140,53 € Victimes de leur succès les organisateurs ont légèrement dépassé leur budget (avec l'accord du Président et du trésorier).
- SLVIE 04 KARTING PUMA DU FOREZ en septembre 2022 : - 1008,00 € Dépassement en raison d'une facture reçue en 2022 et réglée cette même année alors qu'il s'agissait d'une activité 2021 pour laquelle nous n'avions jamais reçu (ni réclamé) la facture correspondante.
- SLVIE 05 KARTING ROANNE : - 80,00 € Il s'agit de billetterie, la somme va évoluer dans le temps.
- SLVIE 05 KARTING ROANNE : - 9,00 € Pas d'explication de ce dépassement pour l'instant.
- SECTION PADEL : - 15,00 € Il s'agit de billetterie, la somme va évoluer.

Les lignes restantes concernent les refacturations entre la CCAS et la CMCAS (loyer, charges diverses...).

POINT N° 4 : IMMOBILIER

Simon LOISEAU laisse la parole à Philippe LHERBRET (ex-président) pour un point sur les différents dossiers immobiliers dont il avait la charge.

◆ ST-JULIEN ST-CHAMOND

La signature de la promesse de vente a eu lieu le 5 janvier chez notre notaire en visio conférence avec les interlocuteurs de ENGIE.

Un planning des travaux prévus sur le site nous parviendra prochainement. Ceux-ci sont prévus en février/mars 2023, les locaux ne seront plus accessibles aux bénéficiaires durant la période.

La vente définitive quant à elle serait planifiée autour des mois d'octobre/novembre 2023.

◆ LE TRANSVAL

La Commission Sécurité de la ville de Roanne qui était intervenue le 12 septembre 2022 avait relevé quelques anomalies (alarme incendie, blocs BAES « sortie ») ; les travaux demandés ont été réalisés. La Commission nous a également signalé un problème sur la ligne téléphonique fixe du bâtiment d'activités qui sera également prochainement résolu.

La Roannaise des Eaux nous a informé d'une surconsommation d'eau, sans doute due à une fuite sur notre réseau interne. Philippe LHERBRET et Richard ARNAUD se sont rendus sur place il y a quelques jours ; Il s'avère que les utilisateurs du boulodrome oublient de fermer les vannes d'arrosage des terrains, à deux reprises il y a donc eu surconsommation d'eau et plusieurs m3 se sont gaspillés.

Ils ont également découvert qu'une autre amicale de boules « Les Balmes » utilise nos terrains sans qu'aucune convention n'ait été mise en place entre cette amicale et la CMCAS. Les élus les rencontreront prochainement pour une régularisation (participation aux frais d'entretien).

Indépendamment, il faut prévoir un entretien des sanitaires sur le site.

Intervention de Richard ARNAUD qui trouve regrettable que ce soit par la Roannaise des Eaux qu'on apprenne ce problème de fuite d'eau et que personne du secteur Roannais n'ait fait remonter l'information plus tôt.

◆ AVIRON ROANNE

Les élus ont rencontré M. CREPET responsable de l'aviron à ROANNE. Ils ont pu ainsi avoir confirmation que l'aviron avait leurs propres compteurs électrique et gaz ainsi que l'eau.

La DDT Direction Départementale du Territoire nous a adressé un courrier pour nous demander si nous avons des remarques particulières en matière du domaine fluvial (susceptible de bouger en fonction de la rivière) ; notre géomètre que nous avons consulté sur le sujet nous a indiqué qu'il ne devait y avoir aucune remarque étant donné les digues actuelles. Nous avons alors répondu à la DDT que nous n'avions aucun commentaire à faire sur le bornage effectué. Dès que nous recevrons l'arrêté de la Préfecture approuvant le bornage, nous le transmettrons à notre notaire afin d'engager les pour parler avec les mairies de Roanne et du Coteau.

◆ LEZIGNEUX

Il a été décidé lors du précédent CA l'intervention d'un prestataire pour la surveillance des locaux la nuit, à l'occasion des mises à disposition des locaux aux bénéficiaires. Le devis a été signé et une commande sera passée pour chacune des locations concernées.

Concernant les travaux de toiture, le devis a été signé et renvoyé à l'entreprise BEGONIN pour engagement des travaux.

POINT N° 5 : DIVERS

➤ DOMAINES & VILLAGES

Rappel des dates de livraisons de l'opération « printemps 2023 ».

- . Le 1^{er} juin au TRANSVAL à Roanne
- . Le 6 juin à St-ETIENNE (CIVIER).

➤ FO Courrier reçu de la part de Mehdi BENAMEUR

Simon LOISEAU fait lecture d'un mail adressé par Mehdi BENAMEUR à l'ensemble des administrateurs au sujet de la convention de mise à disposition des locaux pour les OS.

Simon LOISEAU propose aux administrateurs que chacune des OS réfléchisse à une proposition lors de sa réunion de préparation et qui serait ensuite débattue lors d'un prochain CA.

Divers échanges à propos de précédentes mises à disposition de locaux par les employeurs.

➤ MOYENS BENEVOLES

Simon LOISEAU souhaite sensibiliser les administrateurs et par leur intermédiaire, leurs OS respectives au sujet des moyens bénévoles en cours de négociations entre les employeurs et la CCAS.

Les moyens bénévoles proposés par les directions sont encore diminués.

Elles souhaitent en effet réduire le nombre de CMCAS et recommandent des regroupements c'est-à-dire des fusions. Cela semble plutôt compliqué à concevoir.

La CCAS a quant à elle proposé de revoir les zones géographiques des CMCAS.

Personnellement, Simon LOISEAU indique aux administrateurs qu'en l'état actuel des choses, l'accord MB proposé ne peut pas être signé. Pour lui, il faut absolument qu'apparaisse sur cet accord la revoyure du périmètre des CMCAS. Aujourd'hui la proximité représente 66% d'inactifs, nos commissions ont besoin d'heures pour développer des activités, nos correspondants de SLVie doivent encore avoir la possibilité de démarcher les nouveaux entrants.

L'ordre du jour étant terminé, Simon LOISEAU remercie les personnes présentes et clôture la séance.

FIN DE SEANCE : à 10h50.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 28 MARS 2023

(Lieu : A DETERMINER)

Le Président de la CMCAS Loire
Simon LOISEAU



Le Secrétaire Général
Thierry FAUX

